

PH, PDC Suisse, Klaraweg 6, Case postale 5835, 3001 Berne

Office fédéral de météorologie et climatologie
M. Urs Reichmuth
Kräbühlstrasse 58
8044 Zurich

Berne, le 20 octobre 2011

Consultation concernant la révision totale de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét)

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

Vous nous avez invités, par votre courrier du 30 juin 2011, à vous faire part de nos observations concernant la révision totale de la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Institut fédéral de météorologie et de climatologie (Loi sur la météorologie, LMét). Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer et vous soumettons ci-après notre position.

Remarques générales

Le PDC approuve la révision totale de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét), et la transformation de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse en un Institut fédéral de météorologie et de climatologie, établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Pour nous, MeteoSuisse doit contribuer durablement au bien-être de la population et satisfaire les besoins de l'économie, de la science et de l'environnement.

Buts et tâches de l'Institut

Le PDC approuve les buts et tâches du futur Institut fédéral de météorologie et de climatologie tels que définis par la nouvelle loi sur la météorologie.

Nous saluons le fait que l'offre de prestations gratuites soit élargie, conformément à l'interpellation 10.3602 – « Publier gratuitement les données météorologiques » – déposée

par la Conseillère nationale Kathy Riklin. Les données météorologiques suscitent un grand intérêt. La gratuité de ces services engendre un accroissement de leur taux d'utilisation, et augmente ainsi leur utilité pour l'économie nationale. MétéoSuisse ne proposait jusqu'à aujourd'hui que peu de données météorologiques ou climatiques gratuites. Le PDC estime ainsi qu'il est très important de faciliter l'accès à ces données.

Le PDC tient à insister sur l'exigence que les prestations commerciales offertes par le nouvel Institut fédéral de météorologie et de climatologie restent en rapport avec les tâches fixées dans la loi, et ne bénéficie pas d'un subventionnement croisé. Le PDC s'oppose à toute distorsion de concurrence ou concurrence déloyale que pourraient engendrer les activités commerciales du futur Institut, au détriment des divers autres sociétés qui fournissent des services météorologiques ou climatiques.

Organisation

Le PDC approuve l'organisation du futur Institut fédéral de météorologie et de climatologie telle que définie par la nouvelle loi sur la météorologie. Cette nouvelle organisation permet à l'Institut fédéral de météorologie et de climatologie de disposer de la structure nécessaire pour relever avec succès ses missions de service public, et les défis de demain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN SUISSE

Sig.
Christophe Darbellay, Conseiller national
Président

Sig
Tim Frey
Secrétaire général